

N° 8 : Vivre en Bresse avec un handicap physique	
Date / Animation	13 décembre 2024 : Claude Giraud et Sandrine Cretin
Participants	21
Au fil des interventions	<ol style="list-style-type: none"> « Le business du handicap » est scandaleux. Les équipements et services coûtent très chers L'aidant est une personne dont la vie bascule au service d'une autre quasiment 24h/24 et 7j/7. D'une certaine façon, l'aidant a aussi besoin d'être aidé pour « avoir des fenêtres pour pouvoir vivre à côté ». Les équipements dans les communes sont la plupart du temps pensés et créés par des valides Les aménagements routiers sont de plus en plus pensés pour s'adapter aux évolutions en termes de déplacements, notamment le vélo. Peu sont faits pour les piétons et plus particulièrement les mal voyants ; à l'exemple des passages piétons très souvent placés aux limites des intersections et sur lesquels sont placées les voitures en attente d'avancer. Elles empêchent donc le passage du piéton qui traverse. Le regard des autres et la méconnaissance des contraintes de l'autre sont des éléments importants ne facilitant pas le vivre ensemble. La formation des soignants à la prise en charge des différents handicaps (exemple décrit d'une personne atteinte d'aphasie) Il y a le handicap de naissance, le handicap consécutif à une maladie ou à un accident et, peu pris en compte peut-être, le handicap qui s'installe avec l'âge. Le vieillissement de la population doit être mieux pensé dans ses conséquences sur la mobilité, le logement et l'accès aux services publics. Certains actifs dans l'incapacité de conduire des véhicules motorisés en raison, par exemple de déficiences visuelles, pourraient rester dans l'emploi si des solutions de mobilité leur étaient accessibles tel que des covoiturages organisés ou des liaisons cyclables entre les centres bourg et les zones d'Activités ou Industrielles. La problématique des transports sanitaires, du coût des taxis Les aspects psychologiques, l'acceptation de sa situation pour mieux vivre son handicap : « la positivité attire la positivité » Le problème des places de stationnement réservées, squattées par des valides
Propositions évoquées	<ol style="list-style-type: none"> Au même titre que les défibrillateurs, certains équipements d'intervention ponctuelle pourraient être mutualisés et à disposition en cas de besoin dans les communes. Exemples évoqués : un appareil pour relever sans effort une personne au sol (siège de relevage Raizer coût environ 2500€) / la réutilisation de matériels en dons ou par la gestion associative. Connaitre au sein des communes les personnes qualifiées « d'aidants » pour les aider dans la fonction et les accompagner pour les soulager : Listes pour les identifier au sein des CCAS ? Actions au profit des aidants ? Création d'un réseau pour des échanges d'expériences ? Créer un collectif de personnes avec handicap pouvant être consulté pour apporter des conseils, préalablement à la création d'équipements ou pour modifier des situations. « Se mettre à la place de » pour comprendre. Positionner en retrait des intersections les passages piétons pour permettre aux mal voyants de traverser sans heurter les voitures ou installer des feux tricolores avec indications sonores Travailler plus encore à la sensibilisation de tous. Par exemple à l'école, en s'appuyant sur l'expérience des élèves en situation de handicap (eux-mêmes ou leurs parents) pour faire comprendre et accepter à leurs camarades. Intérêt de disposer d'un réseau des professionnels de santé. Se rapprocher des services ou associations aidantes. A tous les niveaux des collectivités prendre en compte le vieillissement de la population et maintenir des services publics accessibles et efficaces pour freiner la marchandisation, tout autant de la vieillesse que du handicap. Inclure cette problématique dans les préconisations mobilités du territoire (Mission Mobilité, Plans de Mobilités Simplifiées des Intercommunalités. Renvoi vers la recherche de solutions de mobilités sur les territoires et appui des associations tels que Mission Mobilité et Croix Rouge ou encore des Transports à la demande dans certaines communautés de communes.

Apports complémentaires

Présent, Valentin LAURENT, président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de la Bresse Bourguignonne (CPTS) apporte des informations pour décrire les soutiens présents sur le territoire :

- Le Centre de Ressources Territoriales (CRT) permettant l'accompagnement du vieillissement au domicile
- Le soutien des Clubs Services (Lions Club, Kiwanis, Rotary) par les soutiens financiers
- Le dispositif Sport Adapté
- L'appui des Centres Communaux d'Actions Sociales
- L'Association des Paralysés de France
- Les associations caritatives comme par ex. Romain et les Bouchons du Cœur
- La CPTS par ses actions, son réseau et ses conseils en termes d'informations et d'orientations.

Contact :

CPTS 2B
30 Montée Saint-Claude
71500 - Louhans
Tél : 03 85 72 99 85

contact@cpts2b.fr